

SR 5470

NETTOYANT DÉSINFECTANT DÉSODORISANT COMBINÉ
POUR LES SURFACES, MATÉRIELS ET RÉCIPIENTS.
A USAGES PROFESSIONNELLS.



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base de fonctions détergentes et complexantes anticalcaire, agents de surface dispersants non ioniques, agents bactéricides cationiques.

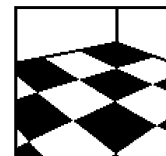
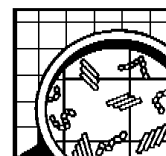
usage biocide entrant dans la catégorie TP 2 : chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium 6,75 g/l

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ÉTAT PHYSIQUE: Liquide limpide.
- . MASSE VOLUMIQUE: 1010 g/l environ.
- . pH PUR: 9,40 environ.
- . INFLAMMABILITÉ: Ininflammable.
- . COULEUR: Orange
- . ODEUR: Agréablement de Pamplemousse



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible dans l'eau en toutes proportions.
- . Ne renferme pas de soude ou potasse caustique ou d'ammoniaque.
- . Dans les conditions d'utilisation préconisées, n'altère pas les supports usuels, métalliques, inoxydables, plastiques, émail, polycarbonate, PVC, textile, verre, surfaces peintes lessivables, etc..
- . Fortement mouillant et pénétrant, basse tension superficielle aux dilutions d'application.
- . Faible indice de mousse aux concentrations d'utilisation préconisées.
- . N'altère pas les supports usuels, métalliques, plastiques, émail, polycarbonate, textile, etc..
- . **Destructeur d'odeurs neutralisant** par effet réactif sur les molécules malodorantes. Action spécifique sur les odeurs ammoniacales (urines, déchets, excréments..) dans les locaux, sanitaires, urinoirs, WC publics, etc..., odeurs de dérivés soufrés, H₂S (odeurs provenant de végétaux en décomposition, etc...), odeurs de confinement (vestiaires...), odeurs carbonées, en agroalimentaire, halles et places de marchés, quais de criées, déchetteries, bennes, conteneurs, fosses, égouts, stations de relevage, vestiaires, etc...
- . **Détergent** des surfaces, enlève les souillures grasses, minérales et organiques.
- . Anticalcaire, évite les dépôts minéraux, provenant du calcaire de l'eau au moment du rinçage.
- . **Désinfectant**, action destructive des germes et bactéries responsables des fermentations des dépôts organiques à l'origine des mauvaises odeurs et nuisances, évite ainsi leur réapparition :



o **Efficacité bactéricide selon NF EN 1276 à 10 % (10 minutes) – PV NL / 90100 / 1**

- . Assure quotidiennement le nettoyage dégraissage, la désinfection des surfaces, sols, murs, carrelages, revêtements plastiques, stratifiés des mobiliers et objets, véhicules de transport en commun de locaux, salles polyvalentes, couloirs, halls, sanitaires.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Application par pulvérisation, trempage, brossage, lessivage.
- . Utilisation en dilution dans l'eau froide ou tiède, à moduler selon le volume des locaux, la fréquence de renouvellement de l'air, la température et l'hygrométrie ambiante.

FONCTION	USAGES	DILUTION	RINCAGE
solution de détergence Désinfection. Activer le nettoyage si nécessaire par un brossage. Désinfection : laisser agir 10 minutes	A la serpillière, au balai éponge ou faubert, à l'éponge	solution de nettoyage à raison de 1 partie de produit pour 10 à 25 parties d'eau, à moduler selon l'état de salissure des surfaces.	Dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires, terminer par un rinçage contrôlé à l'eau potable.
	 	AFNOR NF EN 1040 à la concentration de 5 % v/v.	Pas de rinçage
Destructeur d'odeurs	par micro-pulvérisation		Application par micro-pulvérisation directe sur les sources à l'origine des mauvaises odeurs. Dilution 3 à 7 %.

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

Ola classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.

OA aussi été pris en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

OCette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):

- moins de 5% de : phosphates
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- Usage biocide TP 2 : chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium 6,75 g/l

- . Conserver hors de la portée des enfants.
- . Bien refermer l'emballage après chaque utilisation.
- . En cas de contact avec la peau, les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- . Protéger du gel au stockage.
- . Ne pas mélanger avec d'autres détergents, savons, de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an.

En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.
 NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

DISTRIBUTEUR : SRPI

8 rue Coco Robert – ZI La Mare II – 97438 SAINTE-MARIE
 Tel : 02.62.97.22.45 / Fax : 02.62.97.42.74

Agence VENISE 55000 BAR LE DUC
 Tel : 03.29.78.56.47 / Fax : 03.29.78.51.07

